



2016/2305(INI)

23.3.2017

AVIS

de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur la connectivité internet pour la croissance, la compétitivité et la cohésion:
société européenne du gigabit et 5G
(2016/2305(INI))

Rapporteur pour avis: Antonio López-Istúriz White

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne que cette initiative fait partie des trois objectifs stratégiques de connectivité fixés par la Commission européenne à l'horizon 2025 et que la création d'un écosystème adéquat pour établir une société européenne du gigabit forte avec le déploiement en temps utile des technologies 5G, dans laquelle les États membres assurent l'obligation de service universel, constitue la voie la plus intégratrice et la plus efficace vers la réalisation du marché unique numérique, le haut débit permettant de réduire la fracture numérique et constituant un moteur de la croissance universelle, notamment dans les zones rurales, auxquelles il fournit les outils nécessaires pour qu'elles puissent participer, au même rythme que les zones urbaines, à l'ère de l'internet des objets – qui améliorera la connectivité et l'efficacité énergétique de millions de capteurs et de dispositifs de tous genres;
2. rappelle qu'il importe de réduire la fracture numérique que représente l'écart de connectivité entre les zones rurales et les zones métropolitaines, entre les grandes et les petites entreprises, entre les personnes issues de milieux socio-économiques différents et entre les générations;
3. souligne en particulier que l'Union ne peut se permettre de laisser passer des possibilités de connecter les régions rurales, qui accusent un retard considérable au vu des résultats de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) de la Commission européenne: le réseau à large bande est accessible à 71 % des foyers européens, mais à seulement 28 % dans des zones rurales, et le réseau mobile à large bande (4G et autres) est accessible à 86 % des foyers européens, mais à seulement 36 % dans les zones rurales;
4. souligne que, pour que cette technologie ait une incidence positive sur notre économie, et pour ne pas laisser passer les possibilités, il convient d'ajouter un quatrième objectif: combler la fracture numérique et empêcher l'apparition de nouvelles fractures, et, à cette fin, des possibilités de financement devraient être explorées par les États membres et la Commission, pour aider les principaux moteurs socioéconomiques (écoles, universités, administrations) à disposer d'une connexion offrant une vitesse de téléchargement d'au moins 100 Mb/s, avec une faible latence et une couverture ininterrompue;
5. salue l'intention de la Commission de collaborer avec les États membres et le secteur à la mise en place volontaire d'un calendrier commun pour le lancement des premiers réseaux 5G d'ici à la fin de 2018, suivi par le lancement de services 5G totalement commerciaux en Europe d'ici à la fin de 2020;
6. déplore la situation engendrée par la lenteur de la réaction face à la 4G, dont l'Union a fait preuve par rapport à d'autres régions du monde qui ont joué un rôle pionnier et sont aujourd'hui en mesure de profiter pleinement de tous les avantages connexes;
7. souligne qu'il est de la plus grande importance de réagir de manière efficace dès les premières étapes de la 5G afin de soutenir la compétitivité des entreprises européennes, en

particulier des PME européennes, car les avantages potentiels pour l'industrie européenne de devenir le chef de file mondial ouvrant la voie à cette technologie peuvent être immenses,

8. estime que cette démarche exige une stratégie européenne complète et l'élaboration d'une réglementation et de politiques tournées vers l'avenir et favorables à l'investissement et à l'innovation, dans le cadre d'une approche fondée sur le marché, garantissant un contexte d'investissement favorable à la concurrence, accompagné de politiques fiscales qui soutiennent le déploiement de la 5G, en tenant compte du fait que la concurrence est le principal moteur des investissements qui apporteront à leur tour des innovations et de nouveaux services et créeront en fin de compte une infrastructure européenne moderne au bénéfice du consommateur, et qu'il est essentiel de mettre en place des licences de spectre d'une plus longue durée pour assurer les investissements nécessaires dans les nouvelles infrastructures indispensables aux réseaux 5G;
9. note que le renforcement des infrastructures de connexion entraîne des coûts potentiellement élevés liés à l'administration, à la planification, aux permis de construire et aux acquisitions immobilières, en particulier pour les fournisseurs locaux et les PME, et salue la proposition WiFi4EU de la Commission, qui donne aux autorités locales qui le souhaitent une possibilité de financement pour offrir une connexion WiFi gratuite dans les bâtiments publics, centres de santé, parcs et places publiques et autour de ces lieux; estime que, au sein des États membres, il conviendrait de veiller à l'alignement de la 5G et des politiques numériques sur les politiques en matière de planification à l'échelon national et local, afin de garantir un déploiement rapide et peu coûteux de réseaux cellulaires de petite taille;
10. souligne l'importance des communications par satellite pour assurer un accès universel en tout lieu à la 5G, principalement dans les zones isolées, en complément d'un réseau terrestre européen de fibre optique;
11. se félicite de la création du Fonds en faveur du haut débit au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, un fonds soutenant les infrastructures à haut débit ouvert à la participation des banques et institutions nationales de développement, ainsi que des investisseurs privés, qui constitue une étape supplémentaire dans l'apport d'investissements d'infrastructure aux zones peu peuplées, rurales et isolées qui sont mal desservies;
12. souligne la nécessité de promouvoir une approche européenne cohérente dans le cadre du développement des technologies 5G et la préférence à donner à une approche faisant appel à plusieurs parties prenantes, étant donné que la création d'un marché intérieur viable des produits et services 5G exige une coordination intensive;
13. souligne que l'adoption en temps utile du code des communications électroniques européen est essentielle pour garantir la sécurité et la prévisibilité juridiques pour les fournisseurs de communications électroniques; insiste sur le fait que le code des communications électroniques européen devrait encourager la concurrence (du point de vue des infrastructures);

14. invite la Commission à évaluer les programmes nationaux dans le domaine du haut débit afin de relever les retards et de formuler des recommandations par pays pour l'action à venir;
15. presse la Commission de présenter une stratégie de financement de la 5G cohérente et ambitieuse, qui exploite pleinement le potentiel et les synergies des programmes existants, tels que Horizon 2020, l'EFSI et le MIE, qui encourage l'investissement privé, y compris le capital-risque spécifique et les consortiums, et qui explore d'autres sources, comme les partenariats public-privé dans le secteur des TIC, tels que le PPP 5G, afin de soutenir les projets de connectivité et la recherche technologique susceptibles de contribuer à réduire la fracture numérique, et de maintenir et de développer le financement du plan d'action pour la 5G dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel 2020-2027;
16. invite à cet égard les opérateurs à investir davantage dans les infrastructures pour améliorer la connectivité, en particulier dans les zones rurales, et étendre la couverture de la 5G, en tenant compte du fait que la Commission estime que le déploiement de cette technologie et la réalisation de nos objectifs en matière de connectivité exigent un investissement de 500 milliards d'EUR, pour lequel il devrait manquer un montant de 155 milliards d'EUR;
17. souligne la nécessité que les États membres appliquent les règles européennes d'attribution des fréquences dans la bande des 700 MHz pour le haut débit sans fil et la nécessité d'adopter une politique coordonnée au niveau de l'Union en matière de spectre, qui attribue des licences d'une durée suffisamment longue pour permettre la prévisibilité du retour sur investissement, en établissant également un système de licence souple qui encourage une utilisation partagée du spectre dans les hautes fréquences concernées et le développement des applications futures;
18. souligne qu'un accord sur l'harmonisation de la totalité des bandes de fréquences en dessous et au-dessus de 6 GHz revêt une importance stratégique pour le déploiement de la 5G et qu'il convient de le conclure d'ici la fin de l'année 2017, soit bien avant la conférence mondiale des radiocommunications 2019 (CMR-2019);
19. souligne que, si les bandes de fréquences inférieures – telles que celle des 700 MHz – peuvent couvrir une zone plus vaste par tour de relais, ce qui contribue à une propagation plus importante dans les zones rurales, ces bandes à elles seules ne permettent pas les applications à haut débit, et soutient par conséquent l'approche coordonnée de la Commission pour la réattribution tant dans les bandes radio UHF (300 MHz à 3 GHz) que dans les bandes situées en dehors de celles-ci;
20. souligne que l'établissement de normes industrielles ouvertes et interopérables pour les réseaux 5G et les dispositifs de l'internet des objets (IdO) connectés 5G est essentiel pour garantir une adoption rapide de l'IdO et appelle toutes parties intéressées, tant publiques que privées, comme les fabricants, les opérateurs, les régulateurs et la communauté scientifique, à travailler en ce sens, afin que les normes des futurs réseaux 5G soient largement acceptées et soient appliquées par le secteur;
21. estime qu'il convient d'encourager un système ascendant et que chaque secteur devrait élaborer sa propre feuille de route en matière de normalisation, en prenant appui sur des

processus menés par les entreprises, avec la volonté profonde d'atteindre des normes communes susceptibles d'être adoptées à l'échelle mondiale;

22. rappelle la nécessité de sensibiliser davantage le public aux avantages de l'internet pour les citoyens et les entreprises, étant donné que ce dernier multiplie les possibilités sociales et économiques et constitue un outil qui peut favoriser l'intégration sociale et créer de nouvelles possibilités pour les zones les moins développées; rappelle également que, dans de nombreux secteurs, les modèles d'entreprise bénéficieront des transformations liées à la technologie 5G, qui augmentera l'efficacité et permettra de créer de nouveaux services de qualité, de connecter de nouvelles entreprises, de soutenir la coopération et la création de partenariats entre les opérateurs de télécommunications et les secteurs verticaux, et enfin d'améliorer l'expérience client pour des utilisateurs de plus en plus pointus et exigeants;
23. souligne les possibilités encore insoupçonnées offertes par les technologies en nuage, les mégadonnées et l'internet des objets en matière de croissance et d'emploi ainsi que d'amélioration de la vie de chaque citoyen, pour autant qu'une connectivité fiable soit disponible partout;
24. reconnaît que la capacité des réseaux 4G est trop faible au regard de la vague de connectivité qui concernera dans les prochaines années des millions de dispositifs (comme les machines, les robots, les drones, les voitures, les ordinateurs vestimentaires, les appareils et les capteurs); s'inquiète également de ce qu'en l'absence de réseaux et d'infrastructures numériques modernes fournissant une connectivité fixe et mobile qui soit rapide et de qualité, l'Union court le risque de se retrouver à la traîne d'autres régions pour ce qui est d'attirer les investissements et de retenir les connaissances, ce qui se traduirait par la perte d'un avantage concurrentiel, et demande de soutenir plus particulièrement le développement des réseaux et des infrastructures numériques dans les régions rurales;
25. estime que le développement des compétences numériques est nécessaire pour éviter l'exclusion et mettre fin à l'analphabétisme numérique et à l'extension des fractures numériques, et qu'il devrait passer par l'éducation formelle et non formelle, c'est-à-dire qu'il convient d'établir, d'une part, des programmes scolaires qui tiennent compte des meilleures pratiques des États membres, en partenariat avec EIT Digital, et, d'autre part, de compléter cette initiative par un soutien à la société civile, en soulignant l'importance d'assurer l'accès à la technologie à des fins éducatives;
26. souligne l'importance que les entreprises soient connectées, dans l'optique du passage à la société du gigabit; soutient, afin d'encourager les investissements en faveur d'un réseau plus efficace, l'accent mis sur une concurrence fondée sur les infrastructures; souligne le rôle des autorités réglementaires nationales en ce qui concerne la surveillance au cours de la phase de déploiement et de lancement commercial;
27. insiste non seulement sur l'urgence d'accélérer les investissements dans la recherche et l'innovation relatives à la technologie 5G, mais aussi sur le développement de manières plus efficaces de mettre rapidement les résultats de la recherche et de l'innovation sur le marché;

28. réaffirme sa conviction quant à l'urgence d'une normalisation européenne afin d'empêcher une fragmentation en ce qui concerne les technologies 5G, laquelle entraverait l'interopérabilité, en soulignant que l'Europe devrait conserver son rôle de premier plan dans le système international, et que des normes européennes, définies avec la participation active de toutes les parties prenantes, devraient être encouragées au niveau international; réaffirme également que les normes 5G mondiales initiales doivent être disponibles d'ici à la fin de l'année 2019 afin de permettre un lancement commercial de la 5G en temps voulu;
29. rappelle la nécessité de sensibiliser davantage le public aux bénéfices de l'internet pour les citoyens et les entreprises, étant donné que ce dernier multiplie les possibilités sociales et économiques et constitue un outil qui peut favoriser l'intégration sociale et créer de nouvelles possibilités pour les zones les moins développées de l'Union;
30. attire l'attention sur le fait que, selon la Commission, le plan d'action en vue de déployer la 5G dans l'ensemble de l'Union représente une «création potentielle de deux millions d'emplois», susceptible de doper l'économie européenne et de lutter contre les taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes;
31. recommande d'aller au-delà de l'utilisation de simples indicateurs économiques pour mesurer l'incidence de la technologie et de parfaire le tableau avec des indicateurs socio-économiques;
32. fait observer la nécessité de nouer un dialogue étroit avec toutes les parties prenantes, des institutions européennes aux États membres et aux régions européennes, en passant par le secteur privé et la société civile, reconnaissant en particulier les exigences spécifiques des acteurs de la société civile en ce qui concerne leur situation financière et leurs effectifs, afin d'élaborer une vision commune soutenue par l'idée que les technologies et la communication numériques recèlent le potentiel d'améliorer la vie de tout un chacun;
33. recommande à la Commission d'établir un rapport annuel sur l'état d'avancement du plan d'action pour la 5G, de formuler des recommandations à son sujet et d'informer le Parlement de ses résultats;
34. réaffirme être convaincu que le marché intérieur ne pourra se renforcer et devenir plus dynamique qu'à travers une croissance solide et durable et une multiplication des emplois, et que l'achèvement d'un marché unique numérique prospère constitue le moyen le plus rapide de renouer avec la croissance et de créer de nouveaux emplois de qualité.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	21.3.2017
Résultat du vote final	+: 32 -: 3 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Dita Charanzová, Carlos Coelho, Sergio Gaetano Cofferati, Lara Comi, Anna Maria Corazza Bildt, Nicola Danti, Vicky Ford, Ildikó Gáll-Pelcz, Evelyne Gebhardt, Maria Grapini, Sergio Gutiérrez Prieto, Robert Jarosław Iwaszkiewicz, Liisa Jaakonsaari, Antonio López-Istúriz White, Morten Løkkegaard, Marlene Mizzi, Jiří Pospíšil, Marcus Pretzell, Christel Schaldemose, Andreas Schwab, Olga Sehnalová, Jasenko Selimovic, Ivan Štefanec, Catherine Stihler, Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Mylène Troszczynski, Mihai Țurcanu, Anneleen Van Bossuyt, Marco Zullo
Suppléants présents au moment du vote final	Jan Philipp Albrecht, Pascal Arimont, David Coburn, Edward Czesak, Arndt Kohn, Julia Reda, Ulrike Trebesius, Sabine Verheyen

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

32	+
ALDE	Dita Charanzová, Morten Løkkegaard, Jasenko Selimovic
ECR	Edward Czesak, Vicky Ford, Ulrike Trebesius, Anneleen Van Bossuyt
EFDD	Marco Zullo
ENF	Marcus Pretzell
PPE	Pascal Arimont, Carlos Coelho, Lara Comi, Anna Maria Corazza Bildt, Ildikó Gáll-Pelcz, Antonio López-Istúriz White, Jiří Pospíšil, Andreas Schwab, Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Sabine Verheyen, Ivan Štefanec, Mihai Țurcanu
S&D	Sergio Gaetano Cofferati, Nicola Danti, Evelyne Gebhardt, Maria Grapini, Sergio Gutiérrez Prieto, Liisa Jaakonsaari, Arndt Kohn, Marlene Mizzi, Christel Schaldemose, Olga Sehnalová, Catherine Stihler

3	-
EFDD	David Coburn, Robert Jarosław Iwaszkiewicz
ENF	Mylène Troszczynski

2	0
Verts/ALE	Jan Philipp Albrecht, Julia Reda

Légende:

+ : pour

- : contre

0 : abstention